



n



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 8 octobre 2019

Manifestations de la profession agricole et perturbations sur l'A35 / A36 Réglementation temporaire de la circulation le 8 octobre 2019, de 10h à 15h

Des manifestations de la profession agricole sont annoncées sur la voie publique le mardi 8 octobre 2019. Des perturbations fortes sont attendues au niveau de l'échangeur de la Croix de la Hardt, sur l'A35 / A36, entre 10h et 16h.

La sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières.

Le préfet du Haut-Rhin a pris 2 arrêtés particuliers portant réglementation de la circulation :

Arrêté n°BDSC-2019-280-02 du 8 octobre 2019

- Les transports de marchandises (y compris les matières dangereuses) dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes sont interdits à la circulation le 8 octobre 2019 de 10h à 15h sur la section du réseau routier de l'A36 de l'Aire de la porte d'Alsace Sud à l'Echangeur de la Croix de la Hardt, dans le sens Ouest-Est.
- Les véhicules concernés devront stationner sur les différentes aires de service ou de repos ou s'arrêter sur les zones de stockage activées et mises en place par les forces de l'ordre pour suivre leurs instructions.

Arrêté n°BDSC-2019-280-01 du 8 octobre 2019

- Les transports de marchandises (y compris les matières dangereuses) dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonne sont interdits à la circulation, le 8 octobre 2019 de 10h à 15h, en entrée du territoire français sur les axes suivants :

- ▶ Autoroute A36 à Ottmarsheim
- ▶ RD 39 à Chalampé
- ▶ RD 105 à Village Neuf

Pour suivre les conditions de circulation et la réglementation en vigueur,
le site internet de la préfecture : <http://www.haut-rhin.gouv.fr>

Facebook : Préfet du Haut-Rhin

Twitter : Prefet68

CONTACT PREFECTURE

Bureau du protocole et de la communication interministérielle

Service du Cabinet - Préfecture du Haut-Rhin

03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 08 23 79 20 – 06 60 15 72 12

pref-communication@haut-rhin.gouv.fr

RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR  